

■ PRÉSENTATION

Le BPJEPS Activités Physiques pour Tous est un diplôme reconnu par l'État, indispensable pour devenir un éducateur sportif qualifié. Cette formation polyvalente vous prépare à concevoir, encadrer et animer des séances d'activités physiques adaptées, dans divers sports tels que les sports de pleine nature, les activités d'entretien corporel, ou les sports collectifs.

Découvrez en plus et former-vous en BPJEPS APT à Caen :

■ OBJECTIFS

Le BPJEPS Activités Physiques pour Tous vous permet de devenir un éducateur sportif polyvalent. À la fin de la formation, vous serez capable de :

- Concevoir des programmes d'activités variés et adaptés aux besoins des différents publics
- Encadrer et animer des séances en garantissant la sécurité et le bien-être des participants
- Encadrer et initier à la pratique d'activités physiques diversifiées dans trois domaines : les activités physiques d'entretien corporel, les activités et jeux sportifs et les activités physiques en espaces naturels
- Participer à la vie et au fonctionnement de sa structure
- Développer et coordonner des projets dans une logique partenariale qui s'inscrit dans le projet de la structure
- Assurer la programmation des activités à partir des attentes du public et dans le respect des conditions d'exercice et de sécurité

■ PROGRAMME DE FORMATION

Le BPJEPS APT combine des enseignements pratiques, des enseignements théoriques et des mises en situation professionnelle.

Le diplôme est constitué de 4 blocs de compétences :

CONTENUS TRANSVERSAUX

- UC1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle. Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté. Contribuer au fonctionnement de la structure.
- UC2 : Concevoir, conduire et évaluer un projet d'animation.

CONTENUS SPÉCIFIQUES

- UC3 : Concevoir, conduire et évaluer une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage.
- UC4 : Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option. Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option. Garantir des conditions de pratique en sécurité (règles de sécurité, aménagement de la zone de pratique, conformité et état du matériel).

■ DÉBOUCHÉS

Une fois diplômé du BPJEPS Activités Physiques pour Tous, vous pourrez exercer dans divers environnements professionnels :

- Devenir éducateur sportif polyvalent en club ou association
- Devenir éducateur sportif ou animateur sportif en milieu scolaire ou périscolaire
- Devenir Animateur en centre de loisirs

■ MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en alternance :

- 2 jours en centre de formation
- 3 jours en entreprise

Méthodes pédagogiques :

Formation hybride : présentiel et distanciel.

La formation alterne entre mise en situation pratique et cours théoriques

■ MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation initiale :

Positionnement - individualisation du parcours

Validation finale :

La formation est obtenue par l'acquisition de 4 unités capitalisables (UC) via le passage de certifications organisées selon les textes en vigueur et après habilitation de la DRAJES. Délivrance d'un

diplôme et d'une attestation de formation en fin de parcours et diplôme.
Il est possible de valider les UC indépendamment les unes des autres.

Evaluation qualitative de la formation :

Bilan de formation : évaluation qualitative de la formation - mesure la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques des formateurs ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés

■ POURSUITES D'ÉTUDES

Après un BPJEPS APT, vous avez la possibilité de vous lancer dans la vie active ou de poursuivre vos études.

Le CRAF2S vous propose des diplômes complémentaires vous permettant d'évoluer et de monter en compétences :

BPJEPS ACTIVITÉS DE LA FORME

TITRE PROFESSIONNEL RESPONSABLE PETITE ET MOYENNE STRUCTURE

TFP CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRUCTURE SPORTIVE ASSOCIATIVE

■ PRÉ-REQUIS

Pour intégrer la formation, vous devez remplir certaines conditions d'accès :

- Être titulaire d'un PSC1 ou de l'AFPS
- Réussir le passage des TEP
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive et à l'encadrement des activités physiques et sportives
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits précisés dans l'article L.212-9 du Code du Sport (Bulletin n°2 de l'extrait de casier judiciaire)
- Avoir 18 ans, deux mois avant la délibération du jury final chargé de l'attribution du BPJEPS

■ STATUT ET FINANCEMENT

En alternance :

- Contrat d'apprentissage (aide à l'apprentissage de 6000€)
- Contrat de professionnalisation

En initial :

Autofinancement

Coût de la formation : 7 800€

Stage de longue durée à effectuer tout au long de la formation

Autres financements :

Eligible au Compte Professionnel de Formation (CPF)

Nous contacter pour tout autre type de financement

■ CERTIFICATEUR

Certification professionnelle délivré par le Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques. Enregistré au RNCP sous le n°37191.

■ COMMENT S'INSCRIRE ?

#1 Je candidate sur le formulaire en ligne.

#2 Je suis recontacté par un membre de l'équipe pour convenir d'un entretien de candidature.

#3 Je passe mon entretien afin de valider mon projet de formation et orienter ma recherche d'une structure d'alternance.

■ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Mobilité à l'étranger

Avez-vous pensé à travailler à l'étranger ? Il est possible d'obtenir une reconnaissance de diplôme dans un autre pays. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site France Education International.

Accessibilité de la formation

Référent handicap : Adélaïde CLUZEAU - adelaidecluzeau@craf2s.fr

Accessibilité des locaux - Accessibilité de la formation

CRAF2S

CFA - Organisme de formation

SIRET 520 374 505 000 45

N°UAI 0142365

Organisme déclaré sous le n°25140225140235814
auprès du Préfet de Région Normandie



1 impasse du Vexin 14460 COLOMBELLES
contact@craf2s.fr- 02.31.15.69.19